

# MAIRIE DE THEZAC

8. Rue Jacques de Thézac  
17600 THEZAC

Tel : 05.46.94.82.37

@ : mairie@thezac17.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Charente  
Maritime

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal Du 20 novembre 2023 – 20h00

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme Louïsette ROLLAND Maire,

**Étaient présents :** Mme Louïsette ROLLAND, Mme Catherine HERAULT, Mme Cindy MARTIN, Mme Isabelle GELISSE ; M. Pierre BRIDIER, M. Stéphane FLEURET, M. Bruno BETELAUD, M. Jean-Luc RENOU, M. Christophe TETARD, M. Alain GOURBIL ; M. Marc BIESSE

**Excusé(e-s) sans pouvoir :**

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Absent(e-s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine HERAULT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, elle a procédé en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Catherine HERAULT est désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) accepte.

---

### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 aout 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 7 aout 2023.

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité étant entendu que les conseillers absents lors de la séance du 7 aout 2023 n'ont pas pris part au vote.

---

### Ordre du jour :

- Création de l'impasse des Lauriers
- Prime du pouvoir d'achat
- Conventions SDEER et Orange - Château Merle
- Créances douteuses
- Devis panneaux village
- Location M.A.M.
- Présentation liaison douce
- Questions diverses

## CREATION IMPASSE DES LAURIERS

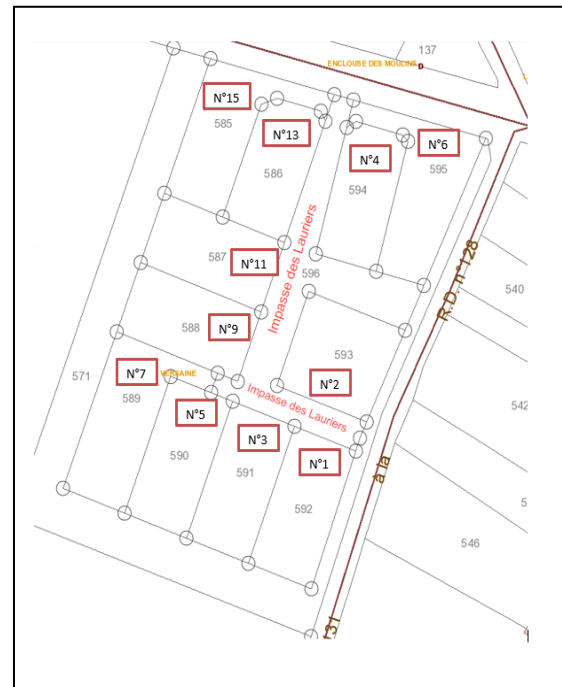
Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de valider, par délibération, le nom donné à l'impasse située dans le lotissement des Versennes à savoir : **Impasse des Lauriers**

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Après délibération, le **Conseil municipal à l'unanimité décide** :

**De valider** le nom Impasse des Lauriers (plan ci joint),

**D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,



## PRIME DU POUVOIR D'ACHAT

### Proposition d'instauration

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

Un projet de délibération sera présenté pour avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Charente Maritime.

**Après délibération**, le conseil municipal à 8 voix pour 800.00€, 1 voix pour 500.00€, 1 voix pour 0.00 et 1 abstention.

**Propose d'instaurer** l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire d'un montant de 800€.

**Dit** qu'un projet de délibération sera présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Charente Maritime, pour avis

## CONVENTION SDEER ET ORANGE – CHATEAUMERLE

Madame le Maire donne lecture des dossiers de conventions transmis par Orange et le SDEER relatifs à l'effacement des réseaux sur le lieudit Chateaumerle.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal demande à avoir plus de clarté sur les frais pouvant être engendrés par les prestations d'études et d'ingénierie de génie civil.

## PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES

**Madame le Maire informe le conseil municipal** des nouvelles modalités de constitution, de reprise et d'étalement des provisions et dépréciations qui mettent fin à l'obligation de produire une délibération de l'assemblée délibérante à l'appui de la constitution, de l'ajustement, de la reprise des provisions et dépréciations et, le cas échéant, de leur étalement sur plusieurs exercices précédent la réalisation du risque ou la perte de valeur significative d'un actif.

Également, et à titre informatif, Madame le Maire explique qu'aucune créance de plus de deux ans n'a été constatée.

**Après délibération**, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier

## **DEVIS Panneaux Villages**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de leur vétusté, il est nécessaire de remplacer l'ensemble des panneaux de signalisation de villages de la commune.

Un devis a été reçu de l'entreprise Ouest enseignes :

Pour 71 panneaux avec brides, fixations et fourreaux – Total HT : 11 065.00€ / Total TTC : 13 278.00€

**APRES EN AVOIR DELIBERE**, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
**Demande** une modification du devis, plusieurs panneaux n'ayant pas été comptés.

---

## **Location M.A.M.**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'évolution du remboursement des impayés contractés par la Maison d'Assistantes Maternelles « O mille et une étoiles ».

A ce jour il est constaté que l'échéancier établi est respecté.

---

## **Présentation – Projet Liaison douce**

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de liaison douce entre le lotissement et le centre bourg élaboré en partenariat avec le C.A.U.E. 17 (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime*).

**Après délibération**, le conseil municipal demande à ce que l'étude soit chiffrée pour présentation lors du prochain conseil municipal.

---

## **Questions diverses**

- Suite aux dernières évènements climatiques, il a été constaté plusieurs problèmes d'eau sur la commune.
  - Des dégâts sont également constatés sur les toitures de l'église et du presbytère.
  - Des travaux de réfections sont à prévoir.
  -
- 

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h00

Le secrétaire de séance  
Mme Catherine HERAULT

Le Maire  
Louisette ROLLAND

## **Liste des délibérations :**

- 32\_2023 Création de l'impasse des Lauriers
- 33\_2023 Prime du pouvoir d'achat
- 34\_2023 Conventions SDEER et Orange - Château Merle
- 35\_2023 Créances douteuses
- 36\_2023 Devis panneaux village
- 37\_2023 Location M.A.M.
- 38\_2023 Présentation liaison douce
- 39\_2023 Questions diverses